



ASSOCIATION FRANÇAISE DES LYCÉES
D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME

Congrès de l'AFLYHT de Gérardmer Vendredi 5 avril 2024

Compte rendu de l'intervention de Michel Lugnier sur le thème « Nos filières et formations face aux enjeux sociétaux »

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche au Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Michel Lugnier est un expert dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Il possède une vaste expérience dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, ainsi que dans le développement des compétences et des programmes éducatifs.

Reconnu pour ses interventions et ses analyses sur les évolutions du système éducatif - en mettant particulièrement l'accent sur les enjeux sociétaux, l'éthique, et les transitions numérique et écologique -, Michel Lugnier est également impliqué dans la mise en œuvre de réformes éducatives et dans l'accompagnement des acteurs de l'éducation dans l'adaptation aux besoins du marché.

Lors de son intervention, Michel Lugnier a abordé plusieurs points concernant les évolutions majeures du système éducatif et leurs conséquences sur les filières hôtelières, ainsi que les approches par compétences et la délivrance des diplômes.

Il a souligné que le système éducatif est en pleine transition, notamment avec l'émergence de nouveaux modèles de formation. Les parcours de formation deviennent de moins en moins linéaires, avec des réorientations fréquentes, ce qui nécessite des passerelles entre les différentes filières. Cette évolution vers un "décloisonnement complet de l'appareil de formation" implique des dimensions hybrides, telles que le distanciel et la mise en relation ou réseau de sites différents, favorisant la création de Campus.

Il a également mis en avant la massification des enseignements et l'importance croissante des enseignements transversaux, intégrant à la fois la pratique professionnelle et l'éducation générale. Face à la massification de la population scolaire et à l'émergence des nouvelles générations Z et Alpha, il y a en effet un changement de paradigme : d'une part, le travail à l'école n'est plus une garantie d'insertion professionnelle ; d'autre part, de plus en plus de jeunes formés n'ont « plus envie de » même s'ils ont les « moyens de »...

La différence entre référentiel (compétences) et programme (connaissances et capacités) a également été soulignée, avec une insistance sur les principes actifs derrière les objets d'apprentissage. Ainsi, le « chef d'œuvre » mis en place dans la transformation de la voie professionnelle (TVP) ne se limite pas à la réalisation d'un simple produit final, mais implique une démarche de projet. De même, l'objectif de la co-intervention est bien de développer et institutionnaliser le travail et une collaboration en équipe.

Lors des échanges sur la base de questions-réponses très libres et franches, ce que le public a su apprécier, Monsieur l'Inspecteur général a apporté les précisions suivantes :

En ce qui concerne les formations spécifiques, Michel Lugnier a mentionné la réforme des Bac Pro Cuisine et Commercialisation et services en restauration, ainsi que celle du BTS Tourisme, soulignant la nécessité de les adapter aux besoins du marché : plus de polyvalence et d'agilité s'imposent. Il a également évoqué la possibilité de certification avec titres, diplômes et Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Pour répondre à la multiplicité des certifications, Michel Lugnier prône la réduction du nombre de certifications nationales et de favoriser (voire privilégier) des allers-retours entre les différents parcours, car il existe nombre de compétences transversales, avec des blocs de compétences communs qui pourraient être validés dans l'objectif d'une acquisition du diplôme et de la mise en place de passerelles.

Il a également évoqué la nécessité de valoriser les acquis de l'expérience par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les salariés. Ainsi, les salariés seraient à la validation de blocs de compétences.

Concernant les **Bac Pro Cuisine et Commercialisation et services en restauration**, on constate une nette baisse des effectifs : de - 30 à - 36 %, avec beaucoup plus de petites structures de formation, et notamment de plus en plus de CFA...

En conséquence, une réforme en profondeur est prévue à l' horizon 2026, portant sur les titres et CQP existants mais aussi une nouvelle réforme des 2 Bac Pro, dans un souci d'« amélioration constante », avec la formation en 3 ans et un Certificat de Spécialisation d'1 an adossé, permettant approfondissement et pas complément, plutôt qu'une poursuite d'études en BTS.

On constate en effet dans le cadre de la liaison **Bac Pro-BTS** de nombreux échecs des élèves issus de la voie professionnelle. Il faut les réduire, en leur proposant des mentions complémentaires - d'autant que certains élèves des Baccalauréats technologiques et généraux fragiles sont laissés sur la touche par Parcoursup alors qu'il reste des places vacantes en BTS à terme.

Un **Guide d'accompagnement pédagogique sur l'alimentation durable** va être publié pour une mise en œuvre à la rentrée prochaine.

BTS Tourisme : formation et référentiel plus satisfaisants en l'état, mais diplôme pas rénové pour le moment. Un site important sur l'Hôtellerie-Tourisme-Alimentation propose des ressources pédagogiques nombreuses, à intégrer dans les pratiques. : <https://webtv.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr/Utilisation-du-site-des-fiches-techniques-interactives>

L'Éducation nationale et l'Inspection générale restent en attente de demandes de la profession pour un réajustement éventuel des programmes.

Se pose en tout cas la question des orientations de ce BTS Tourisme : doit-il évoluer vers la Force de vente ? Quelle utilisation des outils, notamment numériques ? Enfin et surtout, quelle pertinence et donc quel avenir pour cette formation ?

Licence : validation d'ECTS reconnus au niveau européen (processus de Bologne : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-processus-de-bologne-questions-reponses-47254>), avec une durée illimitée : cela garantirait une traçabilité et une mémoire des parcours et « passeports ». L'HR est en pointe sur ce sujet.

De manière plus générale, concernant les **réformes en cours**, Michel Lugnier a insisté sur la nécessité d'une mise en place stratégique en premier lieu dans les classes, en visant l'efficacité de l'enseignant - et pas du « formateur » ou de l'« éducateur »... il est bien question ici de didactique et de pédagogie.

Mais il faut à la fois assurer une adéquation entre les formations et les besoins du marché, tout en garantissant le droit à la poursuite d'études pour tous.

Monsieur l'Inspecteur général constate enfin que c'est lorsqu'il y a « déficit de la puissance de la parole publique » que les organismes privés prennent le relais dans une logique de « libéralisation de l'apprentissage ». Il y a ainsi « développement tous azimuts de Bachelors privés, sans contrôle du contenu par l'Etat ». Les Licences pro ne donnant pas un accès « automatique » au Master, il faut s'interroger sur la garantie d'un droit à la poursuite d'études, comme pour les Licences générales.

En conclusion, l'intervention de Michel Lugnier a mis en lumière les défis actuels et futurs auxquels sont confrontées nos filières et formations, ainsi que les orientations à prendre pour y répondre de manière efficace et éthique. L'école ne saurait en effet avoir pour unique fonction la formation de professionnels directement employables ; elle doit toujours concourir à construire des citoyens éclairés.